



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4608 du 10 août 2026 de Monsieur le Député Ben Streff et de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « La levée de l'interdiction de circuler le dimanche et les jours fériés pour les camions en Allemagne ».

Madame la Ministre,

En date du 10 août 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 15 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes

